

Liste des documents à fournir

Veillez noter que le délai de délivrance de tout type de permis/certificat est directement lié à la qualité de l'information et des documents soumis avec le formulaire de demande de permis.

Document requis :

Bâtiment principal*(maison), bâtiment complémentaire (garage/remise) et agrandissement :

- ® Formulaire de demande dûment complété
- ® Plan de construction complet (vue en plan, élévations et coupe)
- ® Plan d'implantation comprenant (localisation de cours d'eau / milieu humide et leur bande de protection riveraines à la ligne des hautes eau, distance aux autres bâtiments et aux lignes de terrain, zone de déboisement)

****Il est à noter qu'un permis de construction pour un bâtiment principal ne peut être délivré sans l'obtention des certificats d'autorisation pour l'installation septique et le puits. Vous devez donc fournir les documents suivants :***

- ® Le devis et document d'analyse communément appelé test de percolation (installation septique) montrant tous les détails requis en vertu du règlement provincial
- ® Le devis et document montrant la localisation et tous les détails requis en vertu du règlement provincial pour le puits (voir votre puisatier)

Pour un agrandissement qui ajouterait des chambres à coucher dont le nombre total de chambres à coucher dépasse la capacité maximale de l'installation septique, une nouvelle installation septique devra être réalisée en conformité avec la nouvelle capacité demandée.

L'information indiquée plus haut est à titre indicatif. Le détail complet des documents à fournir se trouve au règlement de permis et certificats.

Selon le type de projet soumis, d'autres informations pourront être exigées.